

MAIRIE

DE

SAINT-NIZIER-D'AZERGUES

69870



E-mail : mairie@stnizierdazergues.fr

Téléphone : 04 74 02 00 44

PV du Conseil Municipal du Jeudi 10 Avril 2025

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Roland PICCETTO,

Excusés: Gilles DESCOMBES, Guillaume GAUTHIER, Bernard GROS donne pouvoir à Alain DEQUEVAUVILLER, Grégory PEGUY, et Christelle VERNE donne pouvoir à Chantal JOMARD.

Secrétaire de séance : Fabien AUGAY

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h30

1. Approbation du procès-verbal - Séance du 6 Mars 2025 :

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

2. Modification de l'affectation des résultats 2024 sur l'exercice 2025

Dans le cadre de la préparation du BP et sur les conseils de M. Chambosse, conseiller aux décideurs locaux, il est proposé au Conseil Municipal de modifier l'affectation des résultats 2024.

En effet lors de la dernière séance du Conseil Municipal il a été voté avec la délibération n° 13-2025 d'affecter l'intégralité des résultats 2024 soit 39 436.11 au compte 002.

Afin d'atteindre l'équilibre réel et couvrir les besoins de financement en investissement avec des fonds propres, M Chambosse, conseille d'affecter 5 400€ au compte 1068 recettes d'investissement.

Après en avoir délibéré les élus décident avec le vote suivant de suivre les conseils de M Chambosse.

La modification de l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

3. Vote du Budget primitif 2025

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2312-1 à l'adoption du budget communal,

Les documents détaillés de la présentation du budget primitif pour l'exercice 2025 sont soumis à l'examen du conseil municipal, et les propositions justifiées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'unanimité** vote le Budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :	567 137.11 €
Section d'investissement :	1 117 659.36 €
Total du Budget :	1 684 796.47€

Le Budget Primitif est approuvé à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

4. Choix de l'attribution des subventions 2025

Devant le nombre important des demandes de subventions reçues, le Maire et les adjointes ont procédé à une première sélection, ils proposent de retenir les associations citées ci-dessous, ils précisent que la somme de 9 400€, compte 65748 a été inscrite au budget.

Pour rappel chaque année la somme de 5 810.70€ est versée à VHB et 1 955.30€ HVA Culture, dans le cadre d'une convention de 2015 qui lie la commune, la COR et les associations VHB et HVA Culture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la répartition suivante :

RASED :	75€	Echo de ST NIZIER D'AZERGUES :	800€
ADHA :	400€	Anciens combattants :	100€
APE :	200€	Classe défense :	50€

La répartition des subventions est approuvée à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

5.Approbation du règlement des temps périscolaires 2025

Compte tenu de la mise en place du logiciel Cantine et Garderie qui entrera en fonction début mai 2025, il est nécessaire de revoir le règlement des temps périscolaire. Madame Myriam VOLAY expose au Conseil Municipal les modifications du règlement des temps périscolaires et demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur celui-ci.

Le règlement est approuvé à l'unanimité.

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

6. Validation du numérotage d'une nouvelle adresse

Madame Chantal JOMARD informe le Conseil municipal de la nécessité de valider officiellement, par délibération une nouvelle adresse de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide à l'unanimité l'adresse suivante:

- Indivision GLATTARD (Parcelle AS 364) : **217 Route de la Vallée** – La Gare -69870 Saint Nizier d'Azergues

La numération est approuvée à l'unanimité :

Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0
----------	------------	----------------

9. Questions et informations diverses :

➤ **Mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de YOGA :**

Suite à une demande de mise à disposition de la salle des fêtes pour des cours de YOGA, la municipalité a décidé d'accorder la gratuité jusqu'en Juin 2025, afin de pérenniser les cours. Une réévaluation de la situation sera faite à partir de septembre.

➤ **Point VHB**

Chantal JOMARD fait part de sa rencontre avec l'association VHB lors de leur AG, elle rappelle que l'association rencontre de grosses difficultés financières, avenir incertain.

➤ **Frelons asiatiques**

Fabien AUGAY informe la municipalité de la mise en places de 7 pièges sur le territoire de la commune, il précise que plusieurs personnes l'ont rejoint dans cette démarche à savoir :

M Daniel THEVENET, M René JOMARD, M Gérard SYLVESTRE et M Sylvain CHANTEUR

➤ **Salon des Maires/ ARNAS**

Alain DEQUEVAUVILLER informe le conseil de sa participation au salon des maires, et fait part des informations intéressantes collectées pour la commune :

1. Tinyhouse : construction locale -Vallée d'Azergues, avec possibilités de créer des gîtes, des logements de secours.
2. Produit phytosanitaire naturelle, alternative au désherbeur thermique.
3. Personnage ludique et coloré à positionner aux abords des écoles,

➤ **Véhicules d'époques**

Monsieur le Maire communique aux conseillers présents la date de la journée nationale des Véhicules d'époques. Une demande auprès de l'association TEAM ASN est en cours pour organiser cet événement sur la commune avec des balades payantes, dans le but de reverser le bénéfice de la journée, à une association nationale.

➤ **Commerce LE ST NIZIER**

Monsieur le maire fait part du départ du Co-Gérant du commerce le ST NIZIER et du désistement du potentiel associé de l'affaire.

➤ **Photos**

Alain DEQUEVAUVILLER projette les photos de l'héliportage du Pylône de l'antenne Orange et de son assemblage, ainsi que celle de la végétation aux alentours du complexe scolaire.

➤ **Mutuelle santé de la Région Rhône-Alpes - MILTIS**

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le groupe MULTIS, et explique que la région met à disposition des résidents de la région, une mutuelle santé solidaire.

A 22h30, après avoir fixé la date de la prochaine réunion au 14 mai 2025 à 19h30, Monsieur le Maire lève la séance.